



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

Étaient présents: Mmes et MM. LAPEGUE, GIBARU, BENESSE, BRAYELLE, DARTIGUENAVE, GARAT E., GARAT J.M., GUIOSE, LARD, LIOT, SIROT, VERGEZ.

Étaient absents excusés : Mme VAN PEVENAGE et M. DARRACQ.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 25/10/2024

Date d'affichage : 25/10/2024

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BENESSE

Délibération n° 2024_10_29_D04

OBJET : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX – modifie et complète la délibération n° 2020_06_02_D07

Rapporteur : M. le Maire

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour la liste des délégués aux syndicats intercommunaux suite à des démissions et des nouvelles délégations à certains conseillers municipaux,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier et compléter la délibération n° 2020_06_02_D07,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués aux syndicats intercommunaux suivants :

ALPI (Agence Landaise Pour l'Informatique)

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant :

Sont candidats : M. LAPEGUE Alexandre (titulaire) et Mme GARAT Elodie (suppléante)

Premier tour de scrutin :

Résultat du dépouillement :

Nombre de bulletin : 12

Bulletins nuls ou blancs : 0

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7



Ont obtenu :

- LAPEGUE Alexandre : 12 VOIX
- GARAT Elodie : 12 VOIX

Mr LAPEGUE Alexandre et Mme GARAT Elodie, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués au 1^{er} tour.

DESIGNE :

Déléguée titulaire à l'ALPI :

- LAPEGUE Alexandre - 439 route de l'INRA - 40390 ST MARTIN DE HINX

Déléguée suppléante :

- GARAT Elodie - 4054 route du Seignanx - 40390 ST MARTIN DE HINX

CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL :

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidats : Mme GIBARU Laetitia (titulaire) et Mme GARAT Elodie (suppléante)

Premier tour de scrutin :

Résultat du dépouillement :

Nombre de bulletin :	12
Bulletins nuls ou blancs :	0
Suffrages exprimés :	12
Majorité absolue :	7

Ont obtenu :

- GIBARU Laetitia : 12 VOIX
- GARAT Elodie : 12 VOIX

Mme GIBARU Laetitia et Mme GARAT Elodie ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamées déléguées au 1^{er} tour.

DESIGNE :

Déléguée titulaire au CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL :

- GIBARU Laetitia - 3985 route du Seignanx - 40390 ST MARTIN DE HINX

Déléguée suppléante :

- GARAT Elodie - 4054 route du Seignanx - 40390 ST MARTIN DE HINX

CRECHE INTERCOMMUNALE :

Il convient de désigner 2 délégués.

Sont candidats : Mme GIBARU Laetitia et GARAT Elodie.

Premier tour de scrutin :

Résultat du dépouillement :

Nombre de bulletin :	12
Bulletins nuls ou blancs :	0
Suffrages exprimés :	12
Majorité absolue :	7

Ont obtenu :

- GIBARU Laetitia : 12 VOIX
- GARAT Elodie : 12 VOIX

Mme GIBARU Laetitia et Mme GARAT Elodie ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamées déléguées au 1^{er} tour.

DESIGNE :

Déléguées à la CRECHE INTERCOMMUNALE :

- GIBARU Laetitia – 3985 route du Seignanx - 40390 ST MARTIN DE HINX
- GARAT Elodie – 4054 route du Seignanx - 40390 ST MARTIN DE HINX

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le 06/11/2024

ID : 040-214002727-20241029-2024_10_29_D04-DE



SYNDICAT MIXTE DU BAS ADOUR (SMBA) :

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sont candidats : Mr GARAT Jean-Marc (titulaire) et Mr VERGEZ Mathieu (suppléant)

Premier tour de scrutin :

Résultat du dépouillement :

Nombre de bulletin : 12
Bulletins nuls ou blancs : 0
Suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- GARAT Jean-Marc : 12 VOIX
- VERGEZ Mathieu : 12 VOIX

M. GARAT Jean-Marc et M. VERGEZ Mathieu, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués au 1^{er} tour.

DESIGNE :

Délégué titulaire au SYNDICAT DU BAS ADOUR :

- GARAT Jean-Marc – 4130 route du Seignanx - 40390 ST MARTIN DE HINX

Délégué suppléant :

- VERGEZ Mathieu – 120 chemin de Nassut - 40390 ST MARTIN DE HINX

Une copie de cette délibération sera transmise à chaque syndicat intercommunal.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site www.telerecours.fr, à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Maire,



Alexandre LAPEGUE,

le secrétaire de séance

Jean-Philippe BENESE.

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le 06/11/2024

ID : 040-214002727-20241029-2024_10_29_D04-DE

